

AVIS

RUR.21.234.AV-Agriculture

Demande d'avis suite à la mise en ligne du nouvel outil
« l'Etat de l'Agriculture wallonne » version modernisée
du rapport sur l'évolution de l'économie agricole et
horticole en Wallonie

Avis adopté le 29/09/2021

DONNEES INTRODUCTIVESDemande

Demandeur : Bénédicte HEINDRICHS, Directrice générale SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Type de dossier : Rapport – site internet

Date de réception : 3/09/2021

Références : SPWARNE/DEMNA/DAEA/BH/ AGF/2021 -0061

Avis

Référence légale : Code wallon de l'Agriculture, article D.90

Délai de remise d'avis : 45 jours

Préparation de l'avis : Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation »

Le Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation » a bénéficié à sa demande d'un exposé de Madame Ann-Gaëlle FRANCK (Direction de l'Analyse économique agricole, du Département de l'Agriculture de la DGO3) le 7 septembre 2021. Il s'est réuni les 7 et 21 septembre 2021 par visioconférence. L'avis a été approuvé définitivement le 29 septembre au terme d'une procédure d'approbation électronique du 22 au 29 septembre 2021.

Brève description du dossier

Le Code wallon de l'agriculture (décret du 27 mars 2014) prévoit en son article D.88 l'établissement d'un rapport sur « l'état de l'agriculture wallonne », et son dépôt au Parlement wallon tous les trois ans avant l'établissement du budget.

Le contenu type du rapport est fixé par l'article D.89, tandis que l'article D.90 stipule que le rapport fait l'objet d'un avis et de recommandations du Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation ».

Le rapport sur l'état de l'agriculture wallonne, sur lequel le Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation » remet le présent avis, a été développé par l'administration sous la forme d'un site internet dédié. Celui-ci fera l'objet d'une mise à jour annuelle de ces indicateurs.

AVIS

1. Remarques générales

Appréciation générale : continuité et évolution

Le Pôle Ruralité, Section « Agriculture, Agroalimentaire et Alimentation » (ci-après PRSAAA) se réjouit de l'évolution dans une certaine continuité. La présence de parties du site en langue allemande est également un élément positif à souligner. Il apprécie également le format du site web, à l'image de l'Etat de l'environnement, avec des onglets thématiques, la possibilité de faire son propre rapport avec les données intéressantes et la mise à disposition des données sources. En bref, le site internet est un outil réussi sur lequel l'on peut s'appuyer pour le suivi de l'agriculture

Le PRSAAA est conscient que ce site évoluera encore et que certaines thématiques seront ajoutées au fur et à mesure. Il insiste pour que les indicateurs économiques, particulièrement inquiétants au niveau de leur évolution, soient suivis de manière constante afin de garder une continuité dans le temps. Il suggère de développer si nécessaire des études plus approfondies sur le sujet.

Le PRSAAA apprécie que des focus sur des thématiques spécifiques soient prévus. Il estime que la périodicité de ces focus ne doit pas être un obstacle à leur réalisation (la publication ne doit pas être annuelle).

2. Remarques particulières

Jeunes

Le PRSAAA rappelle que, dans son avis de 2019 (REAAHW 2018), il avait déjà demandé « *la publication de statistiques annuelles concernant les jeunes agriculteurs : nombre de jeunes agriculteurs installés, mode d'installation (reprise partielle indivise 1ère phase, reprise totale et création), statut social (principal ou complémentaire), âge, niveau de formation, demandes ADISA et autres aides spécifiques P1. Les données permettant de caractériser les exploitations sur lesquelles ils s'installent devraient également être disponibles (SAU de l'exploitation reprise/créée, OTE, ...)* ».

Cette demande reste d'actualité et est même urgente, vu l'importance de ces données pour le suivi du renouvellement des générations en agriculture.

Transmission

En ce qui concerne la transmission, le PRSAAA apprécie que la DAEA ait intégré un paragraphe sur la présence éventuelle d'un successeur dans les exploitations (onglet « Main d'œuvre agricole »). Si possible, il serait intéressant d'avoir des données sur : la pyramide des âges, le nombre de fermes effectivement reprises ou partant à l'agrandissement, le nombre de nouvelles installations, etc. Les données relatives à la situation mais également à l'évolution du « taux de remplacement des exploitations » devraient pouvoir être disponibles annuellement.

Il est par ailleurs positif que la DAEA prenne en considération cette question importante, et qu'un focus sur les jeunes et la transmission soit prévu pour l'an prochain.

Exploitation des données du SIGEC

Le PRSAAA avait antérieurement demandé pourquoi les données intégrées dans le SIGeC ne pourraient pas être utilisées à des fins statistiques. L'article D.37 §1er points 10 et 11 du Code wallon de l'agriculture prévoit que « *les données intégrées dans le SIGeC (art. D.22 §2) peuvent être traitées par l'administration ou un organisme délégué pour la publication de statistiques, le calcul d'indicateurs et la mise à disposition d'outils en vue de faciliter les missions d'encadrement du secteur agricole* ».

Pour le PRSAAA, cette demande reste d'actualité car, pour améliorer la connaissance de la situation spécifique des jeunes agriculteurs et de la question plus globale du renouvellement des générations en Wallonie, l'exploitation des données du SIGeC paraît indispensable.

Cela permettrait de disposer de données précises, récentes et actualisées annuellement, et contribuerait à ce que ce rapport puisse davantage être utilisé comme un des outils d'aide à la décision.

Echantillonnage

Dans l'avis de 2020, le Pôle notait : « *le réseau comptable de la DAEA 2018 se base sur 397 exploitations (dont 6 exploitations horticolas) pour un champ d'observation de 10.919 exploitations. Vu la diversité des exploitations wallonnes, le PRSAAA recommande d'élargir l'échantillonnage en collaborant avec les autres centres de comptabilité de gestion pour renforcer les données.* »

La DAEA a répondu de la manière suivante, en résumé :

1. En 2020, il y a eu 20 exploitations en plus par rapport à 2018.
2. En 2021, un GT a été mis en place pour mettre en commun les moyens avec ceux des centres de gestion de comptabilité agricole.

Améliorer l'échantillonnage est fondamental car il y a souvent des sous-secteurs tellement peu représentés que les échantillons sont inexploitable. C'est notamment le cas du secteur bio mais aussi d'autres « petits secteurs » comme les horticulteurs (avec focus sur les maraîchers) ou le secteur ovin et caprin, qui prend de l'ampleur.

Analyses par filières

Par rapport aux demandes du PRSAAA quant à des analyses ciblant les différentes filières, la DAEA a répondu que l'analyse par filières est déjà réalisée, en collaboration avec la SOCOPRO, tout en soulignant qu'il est parfois difficile d'avoir assez de données consolidées. Par ailleurs, la DAEA a rappelé que sa mission de base est le suivi de la production primaire, et qu'aller au-delà (aval) est plus compliqué.

Le PRSAAA reconnaît qu'il faut savoir donner des limites au système étudié, mais comme dans le cas présent il y a un fort soutien public en particulier à la production bio, il est nécessaire d'avoir une meilleure vision sur ce qu'il en advient en termes de transformation/ commercialisation/ consommation. Il est cependant conscient que la donnée sera compliquée à obtenir.

Le PRSAAA rappelle sa demande d'un suivi plus précis de la filière viande bovine : intégrer des chiffres sur la part des différentes races et certains flux d'animaux (notamment le nombre d'animaux engraisés en Wallonie ou ailleurs).

D'après l'exposé de la DAEA, des chiffres spécifiques aux filières bio devraient être ajoutés sur le site, ce qui est une très bonne chose. En ce qui concerne plus spécifiquement la filière viande bovine bio, il serait dès lors intéressant de publier la part des bêtes élevées en bio mais vendues en conventionnel.

Enfin, le PRSAAA suggère de présenter des chiffres relatifs aux différents circuits de commercialisation par filière (flux dans les différents circuits, nombre de magasins à la ferme, nombre d'agriculteurs réalisant de la transformation, etc.), tout en étant conscient de la difficulté.

Diversification

PRSAAA rappelle son souhait, déjà exprimé dans ses avis précédents sur ce sujet, de mieux connaître les activités de diversification en Wallonie (par types de productions, de transformation, et modes de commercialisation), leur impact sur l'économie des exploitations et leur poids dans l'économie agricole wallonne. Il estime que les partenariats à venir permettront de développer des fiches spécifiques sur le sujet, notamment avec l'observatoire de la diversification chez Accueil champêtre en Wallonie.

Rentabilité des exploitations (prix, marchés, revenus)

Le PRSAAA estime qu'il serait pertinent de lier au rapport annuel les travaux concernant le baromètre lait et le futur baromètre viande.

Il est déjà très utile d'avoir accès aux données relatives à la part des aides dans le produit. Pour l'onglet « Marge brute, excédent brut et revenus de l'exploitation », il serait intéressant d'évaluer la part des aides dans l'EBE, si possible par OTE (de façon à voir comment les aides supportent le revenu dans les fermes). Il est cependant important de bien distinguer ces indicateurs et d'expliquer que si les aides sont une part importante du revenu, leur part dans la production reste faible.

Le PRSAAA estime enfin qu'en ce qui concerne la rentabilité des exploitations, il est important d'évaluer la situation en fonction des modèles de production et des modes de commercialisation (dans le même esprit que ce qui est exprimé ci-avant à propos de la diversification).

Autonomie dans l'alimentation des animaux d'élevage

Le PRSAAA souhaiterait disposer de chiffres sur l'autonomie protéique (autonomie à l'échelle des fermes et autonomie du territoire), et, moyennant une définition précise de ses contours, sur l'autonomie fourragère.